

Compte rendu de réunion du Conseil d'Administration de la Randonnée Cérétane.

Date et lieu : Mercredi 16 juillet 2008, 14h00, Céret.

Pièce jointe : Convocation.

Participant(e)s :

| | |
|--------------|--------------|
| Colette | CAPOSSELE |
| Dikkie | CARITG |
| Michael | CARTWRIGHT |
| Jean | FERRER |
| Albert | MONGE |
| Rose-Marie | MONGE |
| Alain | RIVOAL |
| Marie-Claude | SARDA |
| Roland | TIXIER |
| Michel | VANDENAMEELE |

Absent(e)s :

| | | |
|--------|---------------|---------|
| Nelly | AUBAUD-DAVIES | Excusée |
| Claude | HERNANDEZ | Excusé |

I. Observations préliminaires :

Le projet de compte rendu de la réunion précédente (Lundi 2 avril 2008) est approuvé, moyennant le changement de la date de réunion qui avait été prévue et a du être modifiée.

II. Assemblée Générale des membres de l'Association

La date est fixée au **8 novembre 2008**. La salle a été réservée. Un chèque de caution sera préparé et remis un mois avant.

{Action MC, JF}

Bilan de la fête du 29 juin 2008

III. Bilan

Cent dix neuf randonneurs plus dix-huit enfants. Quarante trois non randonneurs. Trente quatre bénévoles assurant le fonctionnement. Six autres clubs, représentant quarante sept participants. Globalement satisfaction.

IV. Fête en 2009

Il est proposé d'utiliser, comme le fait la Ronde, la place de la Liberté, à Céret, sous les platanes. Le Conseil se rallie à cette proposition qui permet des randonnées intéressantes et montre bien que l'évènement est organisé avec et pour la ville de Céret. La salle Saint Pierre pourrait servir de réserve et de position de repli en cas d'intempéries.

Il faut demander dès maintenant l'accord de la Mairie. S'il est donné verbalement, on confirmera par lettre.

{Action JF, RMM}

Pour le repas, une formule de type Paella serait sans doute adaptée.

Le budget cette année présente un petit déficit qui devrait être réduit une fois reçues les subventions prévues. L'année prochaine, il faudra augmenter un peu le montant demandé aux participants.

V. Membres qui ont participé bénévolement à l'organisation

Trente quatre bénévoles, dont onze membres du Conseil, ont donné de leur temps et de leur énergie pendant plusieurs jours pour assurer l'organisation de notre fête. Le Conseil souhaite marquer la reconnaissance du Club envers ces vingt trois membres qui se sont joints à lui. Après discussion et afin de rester dans les limites d'un budget modéré, il est décidé de réunir tout ce monde à la salle Nogarède pour souper ensemble. Le plat principal sera acheté à un traiteur (Boles de Picolat par exemple), pour les entrées, les desserts et les boissons, nous verrons entre nous.

La date proposée est le **Vendredi 19 septembre (18h-23h)**. Si la salle n'est pas disponible, le samedi 20 à midi pourrait convenir.

La salle doit donc être réservée auprès de la Mairie

{Action JF}

VI. Assemblée générale

Les membres du conseil conviennent de l'organisation d'un repas en commun, comme les années précédentes. Il faudra donc lancer un appel d'offre auprès des traiteurs et prévoir le prêt par la Mairie du matériel nécessaire.

{Action RMM}

Une réunion de Bureau élargi et une réunion du Conseil auront lieu avant l'Assemblée Générale, pour la préparer.

D'ores et déjà, on note que les membres sortants du Conseil, présents à la réunion, ont l'intention de se représenter aux élections des membres du Conseil d'Administration (DC, AM, RMM). On posera la question à Nelly. Pour l'élection du Bureau du Conseil de 2009, Marie-Claude SARDA est d'accord pour présenter sa candidature au poste de Secrétaire. Michael CARTWRIGHT sera candidat pour conserver le poste de trésorier.

VII. Questions diverses

1. Sorties de plusieurs jours :

Le Conseil donne son accord pour que les organisateurs de sorties de plusieurs jours puissent être défrayés des dépenses ou d'une partie des dépenses qu'entraîne pour eux l'organisation du séjour (voyage de préparation en particulier- séjour/trajet). Ce défraiement peut être prévu par une quote-part incluse dans le montant de la participation de chacun. Il peut aussi être obtenu indirectement en utilisant l'attribution, fréquente par les hôteliers, d'une gratuité pour un membre d'un groupe. Ces sorties de plusieurs jours sont transparentes pour la comptabilité du Club. Les comptes doivent être tenus et s'équilibrer. Si un petit solde bénéficiaire est constaté, il est attribué à la caisse de solidarité. (ref : Compte rendu du Conseil d'Administration du 30 avril 2007).

Le Conseil demande que l'on rappelle aux organisateurs de ces sorties que ces défraiements ne pourront pas alors être repris dans le justificatif des frais « kilométriques » engagés par un bénévole sans contrepartie et considérés comme des dons au profit du club. (frais qui bénéficient d'une réduction d'impôt).

Ce justificatif, permettant d'obtenir une réduction de leur impôt sur le revenu, doit être visé par le trésorier, puisque le Club est le donataire, (ref : Compte rendu du Conseil d'Administration du 15 mars 2006, [BOI n°46 du 6 mars 2001, p 10](#)).

Le trésorier doit donc pouvoir vérifier les comptes des sorties de plusieurs jours. Il attirera l'attention de l'animateur sur cette règle, lorsque des frais relatifs à une sortie de plusieurs jours seront portés dans le justificatif fiscal.

{Action MC}

2. La question du partage des frais de carburant, entre les passagers, lors des covoiturages a été posée par une adhérente. Il convient de vérifier que, pour les assureurs, cela n'entraîne pas une déchéance des garanties du conducteur.
 { **Action JF**, auprès de la MAIF, **RMM** auprès de la FFRP}
3. Il est rappelé que lorsqu'un participant veut quitter le groupe au cours d'une randonnée, il faut l'avertir, devant témoins, qu'il n'est plus alors sous la responsabilité du club et de l'animateur mais sous sa propre responsabilité.
4. La possibilité d'avoir recours au Centre Sport et Santé pour faire vérifier et certifier, que sa forme physique est compatible avec la pratique de la randonnée en montagne, sera rappelée aux membres lors de leur Assemblée Générale. La Fédération envisagerait de rendre le certificat médical obligatoire pour le renouvellement annuel de la licence.

VIII. Prochaine réunion du Conseil d'Administration :

La réunion suivante du Conseil d'Administration aura lieu le

lundi 10 octobre 2008 à 9h00,

chez M.C Sarda, à Céret.

Le Bureau se réunira le

lundi 15 septembre 2008 à 14h00,

dans le local du Club, à Céret. A cette réunion seront invités les membres du CA qui pourront et voudront bien y assister.

Destinataires : Membres du C.A.

Archives.